

Calvitie, troubles du cerveau... La liste noire des médicaments à éviter

La revue Prescrire vient de publier son bilan 2021 des médicaments à écarter des soins et à remplacer par de meilleures options. Parmi eux, deux nouveaux : un traitement contre la calvitie et un autre contre les troubles du cerveau.

Attention aux médicaments pour soigner la calvitie et les troubles du cerveau

Certains médicaments sont à éviter car ils sont plus dangereux qu'utiles pour la santé et font peser des risques sanitaires « disproportionnés ». C'est le cas de ceux que la revue Prescrire épingle dans une liste noire qui ne cesse de s'allonger. Jeudi 26 novembre 2020, elle a publié un bilan « des médicaments à écarter pour mieux soigner ». L'objectif de ce document « est d'aider à choisir des soins de qualité, pour d'abord ne pas nuire aux patients et pour éviter des dégâts ».

Deux nouveaux médicaments à éviter sont venus s'ajouter à la liste. Le premier est le finastéride 1mg (Propecia et génériques) qui permet de lutter contre la chute des cheveux des hommes. Il provoque en effet des troubles psychiatriques (anxiété et dépression) et sexuels (baisse de la libido et problèmes d'éjaculation). Le second est le piracétam (Nootropyl et générique), un vasodilatateur utilisé pour traiter les vertiges et les troubles du cerveau.

Les médicaments de cette liste noire « ne sont pas forcément de futurs "Mediator" »

Trois médicaments ont aussi été épinglés par Prescrire car ils ont une certaine efficacité mais présentent des effets indésirables disproportionnés ou pour lesquels existent d'autres options moins dangereuses. Il s'agit de l'eskétagamine (Spravato) un antidépresseur en pulvérisation nasale vendu en France et deux autres médicaments non commercialisés en France : pimécrolimus (Elidel) contre l'eczéma et romosozumab (Evenity) contre l'ostéoporose sévère chez les femmes ménopausées.

Cette liste noire comprend 112 médicaments dont 93 vendus en France. Il est possible de la consulter intégralement sur le site de Prescrire. D'autres médicaments parmi ceux qui ont déjà été cités y figurent : des antidiabétiques, des anticancéreux, des médicaments contre l'arthrose, les maux de gorge, la toux ou encore le rhume. Néanmoins, que les patients se rassurent : « ces médicaments ne sont pas forcément de futurs "Mediator", au centre d'un scandale et de procès impliquant une firme et l'Agence française du médicament. Surtout si tous les acteurs de santé réagissent à temps » conclut le bilan.